

PRAXES

Des stagiaires hors cursus
dans votre entreprise





Cinq ans de stages hors cursus PRAXES, c'est...



Un réseau de plus de 300 entreprises et organismes dans de multiples secteurs d'activité.



900 jeunes stagiaires aux profils variés sur toute la France et l'Allemagne.



Une hausse du nombre de stagiaires de 45% entre 2013 et 2017.



Des stages de 1 à 6 mois, qui permettent de développer l'activité des entreprises à l'international.

« Plutôt que de parler de l'interculturel, on l'a vécu »

Liebherr Aerospace Toulouse





« Johannes s'intéresse beaucoup à notre travail. Il observe et il reproduit. »

« On en arrive même à prendre du recul sur son propre travail et on revoit les bases »

Atelier Nicolas Deschars
Ébénisterie de Chennevières-sur-Marne

PRAXES: Enfin un cadre juridique pour les stages hors cursus !

PRAXES, c'est la combinaison de « Praktikum » (« stage » en allemand) et d'« accès » en français.

Vous avez trouvé le stagiaire idéal mais il ne dispose pas de convention de stage ? Ayez le réflexe PRAXES !

Une offre attractive pour un large public

Depuis son lancement officiel en 2013, le statut franco-allemand pour les stagiaires garanti par le programme PRAXES a permis à près de **900 jeunes d'Allemagne et de France**, âgés de **18 à 30 ans**, d'effectuer un **stage volontaire à l'étranger**. D'une durée de **1 à 6 mois**, ils sont réalisés en dehors du cadre d'une formation (hors cursus).

Qu'ils soient jeunes diplômés de l'enseignement professionnel ou supérieur, en demande d'emploi, entre deux cursus, de niveau bac ou déjà en activité, les jeunes peuvent effectuer, à tout moment, un stage PRAXES **dans le domaine et auprès de l'organisme de leur choix**.

Convention de stage et assurance : PRAXES s'occupe de tout !

Référencé comme organisme de formation, l'OFAJ propose un contrat de formation professionnelle aux stagiaires : il s'agit du préalable à la signature d'une **convention de stage tripartite bilingue**. Celle-ci **sécurise le cadre juridique du stage dans les deux pays**, notamment en France où elle est obligatoire. Elle s'appuie d'ailleurs sur les **réglementations en vigueur en France et en Allemagne**. PRAXES permet ainsi à des jeunes de tous horizons de bénéficier d'une expérience professionnelle à l'étranger.

L'OFAJ fournit aussi une **assurance complémentaire**, couvrant les risques privés et professionnels (responsabilité civile incluse), dont il prend en charge les coûts. Le **suivi pédagogique** et administratif des stagiaires s'effectue par téléphone et grâce à la plateforme en ligne PRAXES@IN – qui permet notamment l'auto-évaluation des stagiaires et l'évaluation par les responsables de stage. Si nécessaire, l'OFAJ assure un rôle de médiation entre les stagiaires et leur structure d'accueil.

Développez votre activité à l'international grâce à PRAXES

Tout en contribuant à l'insertion professionnelle des jeunes, **développez votre activité avec l'Allemagne** et faites vivre une **véritable expérience interculturelle** à vos équipes, sur les plans professionnel et personnel. Quels que soient les profils, la recherche d'un stage à l'étranger est le fruit d'une démarche personnelle. Les jeunes retenus sont souvent très impliqués et ils apportent leur **curiosité** et leur **enthousiasme** en plus de leurs compétences professionnelles.

« Avec ce stage en France, l'OFAJ m'a permis de concrétiser en partie mon rêve. Sans le soutien proposé, il ne m'aurait pas été possible d'effectuer ce stage. Lorsque j'avais des questions, un interlocuteur était aussitôt disponible pour m'aider. J'avais vraiment l'impression d'être entre de bonnes mains. »

Carlotta, 23 ans, stagiaire allemande en contrôle de gestion à Rodez

PRAXES vous aide à trouver le profil adapté

Vous avez déjà trouvé une ou un stagiaire mais elle ou il ne dispose pas de convention de stage ? Si les critères de participation à PRAXES sont remplis, nous nous ferons un plaisir de vous accompagner.

Vous n'avez pas encore trouvé la perle rare ? L'OFAJ met à disposition des candidates et candidats des offres de stages sur une Jobboard dédiée sur le Facebook de l'OFAJ, qui est suivi par près de 17 000 personnes. Même sans disposer d'un compte sur Facebook, les entreprises d'accueil peuvent à tout moment poster gratuitement des offres pour accueillir des stagiaires PRAXES.

Une volonté politique réaffirmée

Le 22 janvier 2018, à l'occasion du 55^e anniversaire du Traité de l'Élysée, une proposition de résolution commune de l'Assemblée nationale et du Bundestag allemand a été adoptée par les deux parlements.

Une partie de cette résolution est consacrée au développement du **statut de stagiaire franco-allemand**. C'est une bonne nouvelle pour PRAXES et pour tous les jeunes et les entreprises, qui renforcent ensemble la coopération franco-allemande.

Plus d'informations

Office franco-allemand pour la Jeunesse
51 rue de l'Amiral-Mouchez
75013 Paris

Antoine Daelman
daelman@ofaj.org
Tél. : + 33 1 40 78 18 31
www.ofaj.org

« Sans l'apport de PRAXES, nous n'aurions pas pu accueillir Verena dans notre organisation »

Service juridique et fiscal de la Chambre Franco-Allemande de Commerce et d'Industrie